



Les Randonneurs d'Étiolles

Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et de Marche Nordique

BULLETIN D'ADHESION Saison 2024-2025

RANDONNÉE DOUCE (LUNDI & JEUDI APRES-MIDI, une semaine sur deux)

Nom.....Prénom.....Né(e)le.....
Adresse Code Postal..... Ville
Nationalité Tél.....Portable.....
E mail (écrire très lisiblement) :
Téléphone de la personne à prévenir en cas de problème :

Le Code du Sport (articles L321-1 à L321-9) fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

La cotisation annuelle comprend, la licence de la Fédération Française de Randonnée, l'adhésion au club des Randonneurs d'Étiolles (pour la Rando-douce uniquement) du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, et l'assurance IRA (Individuelle avec Responsabilité civile et accidents corporels) qui lui est associée (valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025).

| | |
|---------------------------------------------|---------|
| Tarif adhésion | 39.85 € |
| Abonnement à « Passion Rando »(4 numéros) | 10.00 € |
| TOTAL | |

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

« En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »

- J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires
- Je n'accepte pas de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires
- J'étais anciennement licencié à la Fédération française de la randonnée pédestre.

Numéro de licence :

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs

Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes en avril 2023 pour la FFRandonnée.

1- Un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire **pour toute première prise de licence** et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) mais le certificat médical n'est plus exigé. Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Il est recommandé d'avoir, dans son sac à dos, une fiche de renseignements spécifiant le ou les traitements médicaux que vous suivez ceci afin de faciliter les secours éventuels en cas d'accident ou de malaise. Pour vous faciliter la tâche, et à titre indicatif, nous vous proposons un modèle de fiche sur notre site internet <http://www.lesrandonneursdetiolles.fr>.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts qui sont disponibles sur le site indiqué précédemment.

En outre je m'engage à être convenablement équipé pour des activités auxquelles je participerai et à me conformer au règlement intérieur du Club.

Je règle par chèque ci-joint, la somme de € (A l'ordre de « Les Randonneurs d'Etiolles »)

Fait à Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

VOUS RECEVREZ PAR MAIL VOTRE LICENCE AINSI QUE LE MOT DE PASSE QUI VOUS PERMETTRA D'ACCEDER A VOTRE COMPTE ET DE COMMANDER DES TOPOGUIDES ET AUTRES PRODUITS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE.

*Ce bulletin complété, signé et accompagné de votre règlement (**obligatoirement par chèque**) ainsi que du certificat médical ou de l'attestation 2 sont à retourner à Claude Charpies - Les Randonneurs d'Etiolles
50, rue de Robinson 91100 CORBEIL-ESSONNES - Tel. 06 73 99 09 79
Ou à remettre à l'un de vos animateurs.